



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

34 COM

Distribution restreinte

WHC-10/34.COM/INF.5F.1

Paris, 9 juillet 2010

Original: anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL
CULTUREL ET NATUREL**

CENTRE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-quatrième session

**Brasilia, Brésil
25 juillet – 3 août 2010**

**Point 5F de l'ordre du jour provisoire: Rapport sur les programmes
thématiques du patrimoine mondial**

INF.5F.1 Rapport sur l'atelier international, « *Avancement du tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial naturels et culturels* », Grottes de Mogao, Site du patrimoine mondial, Chine, 26-29 septembre 2009

I. RAPPORT SUR L'ATELIER

A. Introduction

1. L'atelier international *Avancement du tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial naturels et culturels* a été organisé par les gouvernements de l'Australie et de la Chine et l'Institut de conservation Getty, avec le soutien du Groupe de travail tourisme de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique). L'atelier s'est tenu sur le site du patrimoine mondial des Grottes de Mogao dans la province du Gansu en Chine, du 26 au 29 septembre 2009 et a été hébergé par l'Académie Dunhuang qui est l'autorité responsable de la gestion du site. Cet atelier s'est fondé sur les travaux de trois ateliers précédemment organisés sur le tourisme durable en 2008 et 2009 par le Centre du patrimoine mondial en coopération avec les Organisations consultatives du Centre du patrimoine mondial (UICN, ICOMOS et ICCROM) et plusieurs partenaires-clés.
2. L'atelier a rassemblé une centaine d'experts et de représentants de 21 pays afin de définir la position du patrimoine mondial par rapport au tourisme en discutant :
 - les modifications éventuelles des *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* (les Orientations) afin de donner des orientations concernant la gestion du tourisme sur les sites du patrimoine mondial
 - la mise au point d'une politique des meilleures pratiques relatives à la gestion durable du tourisme
 - la proposition des *Principes pour le tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial*
 - les stratégies et les méthodes pour une gestion réussie du tourisme et les moyens de diffuser les bonnes pratiques en matière de tourisme durable sur les sites du patrimoine naturels et culturels à travers le monde.
3. Tous les participants ont considéré que l'atelier a été un succès remarquable. Les discussions ont été d'un très haut niveau, avec d'excellentes contributions sur les thèmes suivants : l'organisation du tourisme durable ; le travail en collaboration avec l'industrie du tourisme ; la gestion de l'expérience du touriste/visiteur sur le site ; la maximisation des bénéfices allant à la communauté locale. La tenue de l'atelier sur le site des Grottes de Mogao a permis de constater *de visu* une gestion modèle sur un site inscrit sur la Liste du patrimoine mondial s'illustrant par une décennie de coopération internationale en matière de tourisme et de gestion de la conservation.
4. L'atelier est parvenu à de nombreuses conclusions, dont plusieurs méritent d'être soulignées :
 - le tourisme est la principale activité économique du patrimoine mondial et doit donc être intégré aux principaux processus
 - le patrimoine mondial doit considérer le tourisme comme une opportunité (les sites exemplaires contrôlent leurs relations avec le tourisme et non pas l'inverse)

- le patrimoine mondial fait partie intégrante du secteur touriste/visiteur (ce n'est pas une relation d'opposition « eux / nous ») et l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial rend de nombreux sites plus attractifs pour les visiteurs. Autrement dit, tout en conférant à des lieux très particuliers une désignation reconnue au niveau international afin de les protéger et de les conserver, et en les rendant accessibles comme le veut la *Convention*, le tourisme apporte aussi de nombreux défis pour la gestion et la protection des sites.
- Il existe une série d'excellents documents décrivant des outils et des méthodes pour gérer le tourisme. Étant donné cette richesse d'informations, ce qui est nécessaire n'est pas tant un manuel supplémentaire que la définition d'une position qui aide à orienter la communauté du patrimoine mondial par rapport au tourisme. L'atelier a traité ce besoin.

L'ensemble des conclusions de l'atelier constitue une base puissante, simple et durable qui définit la relation entre le patrimoine mondial et le tourisme.

B. Mandat

5. A sa 33e session à Séville en Espagne, le Comité du patrimoine mondial a approuvé l'atelier dans sa Décision 33 COM 5A:

Le Comité du patrimoine mondial,

19. Exprime sa gratitude aux gouvernements de l'Australie et de la Chine pour l'organisation d'un atelier sur le tourisme durable sur le site du patrimoine mondial des grottes de Mogao en Chine en septembre-octobre 2009 et demande que les éléments suivants soient soumis au Comité pour examen à sa 34e session en 2010 :

- a) Un rapport sur l'atelier,
- b) Des recommandations émanant de l'atelier concernant l'adoption d'orientations relatives aux bonnes pratiques et les changements apportés aux Orientations pour la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*,
- c) Un document concernant l'avancement du programme du tourisme du patrimoine mondial ;

Ce rapport constitue la réponse aux parties a) et b) de la demande du Comité. Un rapport distinct concernant le point c) a été préparé par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO.

C. Contexte

6. Un document a été remis aux délégués avant le début de l'atelier afin de fournir des informations contextuelles sur le rapport entre le tourisme et la *Convention du patrimoine mondial*. Les informations qui suivent sont tirées de ce document, complétées et renforcées par les discussions qui se sont déroulées pendant l'atelier.
7. Le tourisme sur les sites du patrimoine mondial a des implications sur tous les aspects de la protection des biens du patrimoine mondial. L'objectif de la Convention est **l'identification**, la **protection**, la **conservation**, la **mise en valeur** et la **transmission** aux générations futures des valeurs universelles

exceptionnelles du patrimoine mondial culturel et naturel¹. Le tourisme, et la manière dont la communauté du patrimoine mondial répond aux opportunités et aux menaces qu'il pose, peut être un facteur majeur de succès mais aussi de mise en œuvre des objectifs de la Convention sur chacun des sites du patrimoine mondial. De manière non moins importante, la Convention s'engage dans la voie du 'développement durable'. Le tourisme et l'industrie du tourisme et des voyages, en partenariat avec des agences et d'autres partenaires responsables de la protection et de la conservation du patrimoine culturel et naturel, ainsi que les communautés locales, peuvent contribuer de manière significative à cet objectif.²

8. Pour certains sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, il se peut que le grand intérêt touristique préexiste à l'inscription tandis que pour d'autres, l'inscription provoque une augmentation de leur attrait pour le tourisme. Que cela soit le cas ou pas, l'identification elle-même et l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial attirent inévitablement l'attention sur les valeurs des sites et augmente l'intérêt des touristes et de l'industrie touristique.
9. L'impact des visites se fera sentir, qu'il s'agisse de visiteurs locaux, nationaux ou internationaux, qu'ils voyagent seuls ou en groupe. Le terme de 'visiteur' sera donc préféré à celui de 'touriste' quel que soit le profil ou le comportement des visiteurs.
10. De plus en plus, il apparaît que les États parties demandent l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial pour des raisons d'ordre économique et de prestige. Cela permet de faire connaître plus largement l'histoire des biens inscrits au patrimoine mondial, de recueillir le soutien du public et l'appréciation des valeurs dans le pays et à l'étranger et d'augmenter le montant du financement et de l'aide disponible pour la protection et la conservation du bien. Toutefois, l'identification et l'inscription peuvent aussi, faute d'une bonne gestion, constituer une menace pour l'intégrité des valeurs universelles exceptionnelles d'un site ou avoir un effet négatif sur le mode de vie traditionnel des habitants du voisinage. La période et le processus d'**identification** initiale, d'évaluation et d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial est par conséquent cruciale pour établir un cadre de gestion capable de sauvegarder les valeurs identifiées pour les générations présentes et futures, et envisager les effets possibles de l'inscription sur les populations locales. C'est le moment où le Comité du patrimoine mondial peut, au travers des procédures élaborées dans *Les Orientations*, s'assurer que le tourisme sur le site fera valoir ses valeurs au lieu de les mettre en danger.
11. **La protection** d'un site inscrit génère des défis majeurs lorsqu'il s'agit de répondre à la demande d'accès du public tout en conservant les valeurs matérielles et immatérielles, en respectant les communautés et en tirant des bénéfices plus importants des activités touristiques. La protection dépend de la prévention de l'utilisation et du développement inappropriés, à la fois à l'intérieur des limites du bien, dans la zone tampon et dans la zone environnante. La relation entre les gestionnaires de site et le tourisme est dynamique, souvent complexe, et peut contribuer à développer les valeurs de ces zones. Elle peut toutefois avoir des effets négatifs graves, dans les cas de gestion excessive ou insuffisante, comme l'attestent de nombreux exemples à

¹ 1B, Convention du patrimoine mondial Article 7, p.2

² Ibid, 1B, Article 6, p.2; 11F, Article 119, p 29.

travers le monde. Un partenariat fort entre les gestionnaires de site et le secteur du tourisme, y compris les autorités responsables du tourisme, est par conséquent une part importante de la protection des sites du patrimoine. L'implication de la population locale est également d'une grande importance pour la protection continue d'un site et son environnement. Cela dépend en partie d'un développement lié à un tourisme respectueux et d'une gestion de site responsable, impliquant les communautés locales et, grâce aux échanges, assurant que le site apporte des bénéfices à ses partenaires immédiats. Le développement d'un secteur du tourisme local durable peut fortement contribuer à cet objectif.

12. De même, la **conservation** exige la collaboration avec le secteur du tourisme afin d'atteindre les objectifs de la *Convention*. La conservation et la mise en valeur à long terme des valeurs d'un bien est un objectif inhérent à l'octroi du statut de patrimoine mondial. Cela requiert une programmation minutieuse – notamment une évaluation de l'impact du tourisme, une réponse appropriée à la pression de la demande et l'établissement d'un système de suivi afin de prévenir toute perte de valeurs pour lesquelles le site a été inscrit. La conservation du patrimoine est également essentielle pour maintenir l'avenir du secteur du tourisme. Pour parvenir à ce résultat bénéfique pour tous, les États parties doivent développer une politique nationale capable de soutenir le tourisme durable en matière de patrimoine.
13. **La présentation** est un objectif important mais parfois négligé de la *Convention* – à savoir la présentation et l'explication efficaces des valeurs. Le tourisme est intimement lié à cette tâche. Les histoires qui sont racontées et vendues aux visiteurs influenceront profondément leur attitude et leur appréciation à l'égard du bien. Les programmes destinés aux visiteurs peuvent jouer un rôle crucial dans l'explication des valeurs patrimoniales d'un bien et dans la présentation et l'explication des valeurs du patrimoine mondial plus généralement. Par ailleurs, la promotion d'un tourisme inapproprié ou une gestion de site inappropriée peut endommager la présentation et la transmission des valeurs du patrimoine mondial, dégrader l'expérience du visiteur et par conséquent avoir des effets négatifs sur le secteur du tourisme lui-même.
14. Globalement, les valeurs universelles des biens du patrimoine mondial sont forcément étroitement liées avec le tourisme. Leur **transmission** dépend d'une solide exploitation touristique suivie et réussie ; elle est fondamentalement alignée sur les valeurs du site et leur conservation et sera facilitée par une plus forte prise de conscience du public et le soutien provenant de programmes et de promotions touristiques bien gérés.
15. A la lumière de la relation fondamentale de dépendance mutuelle entre le patrimoine mondial et le tourisme, un certain nombre d'initiatives internationales ont été prises récemment à ce sujet. De nombreuses organisations non gouvernementales ont produit une série de chartes, critères, manuels, orientations et livrets. Ces organisations sont entre autres le Centre du patrimoine mondial (WHC), l'Organisation mondiale du tourisme des Nations Unies (OMT), la Fondation des Nations Unies (UNF), la Fondation nordique du patrimoine mondial (NWHF), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ainsi que les Organisations consultatives de la *Convention du patrimoine mondial* : le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

16. Le Programme de tourisme du Centre du patrimoine mondial a été développé en 2001 pour aider le Comité du patrimoine mondial et la gestion des sites en utilisant le tourisme comme une force positive pour conserver les valeurs du patrimoine mondial des sites et pour contribuer à réduire les menaces. Une de ses contributions importantes est la rédaction des *Principes du tourisme durable sur les biens du patrimoine mondial* (les Principes). Ceux-ci ont été élaborés et affinés grâce aux travaux d'une alliance de partenaires, notamment des agences des Nations Unies, des ONG spécialisées, des États parties, et comportent des références à certains documents de base tels que la Charte du tourisme culturel international de l'ICOMOS, le Code mondial de l'éthique du tourisme durable et les critères de tourisme durable de l'OMT. Les Principes ont été examinés et approuvés par les représentants de l'atelier « *Avancement du tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial naturels et culturels* ». En l'état, ils offrent un cadre de meilleures pratiques que tous les partenaires doivent appliquer dans la réalisation de leurs objectifs spécifiques afin de protéger et de conserver les ressources patrimoniales et de tirer les nombreux bénéfices qu'apporte le tourisme.

D. Synthèse des discussions de l'atelier

17. Le succès de l'atelier est dû aux nombreuses contributions d'un grand nombre de personnes. Le niveau d'engagement démontré par tous les participants, en particulier les contributions des organisateurs, des Présidents, des rapporteurs et des présentateurs, était impressionnant et démontrait l'importance de la question pour la grande diversité des participants.
18. L'atelier était articulé autour de quatre thèmes qui ont été illustrés par des présentations, des études de cas, des discussions par commissions et par petits groupes. En plus des quatre thèmes principaux, l'atelier a largement profité de sa localisation sur le site des Grottes de Mogao avec des visites du site, une session sur la gestion du site et des contributions du personnel de l'Académie Dunhuang. Une table ronde sur la gestion du patrimoine culturel et naturel en Chine a fourni une vision intéressante de la situation dans le pays hôte, qui, de l'avis de tous les participants, est à la pointe de ce secteur par l'envergure et l'ampleur de son activité. Le plan présenté ci-dessous résume les différents points discutés. Les discussions et les conclusions de l'atelier seront publiées et distribuées dans les Cahiers du patrimoine mondial.

E. Points discutés

19. Planification pour un tourisme durable

Les inquiétudes identifiées concernant les **menaces que fait peser l'industrie du tourisme en développement rapide** sur les attributs et les processus qui incarnent les valeurs patrimoniales, en particulier :

- La détérioration des structures sociales
- La perte de tissu physique dû à un développement non contrôlé à l'intérieur des sites et dans leur environnement
- La qualité des visites et des valeurs menacées
- Les impacts sur les cultures locales
- La faible adéquation de certains sites du patrimoine vivant pour le tourisme à grande échelle
- Les bénéfices du tourisme de masse qui ne profitent pas aux communautés locales

20. Une planification réussie pour un tourisme durable requiert **l'intégration de la gestion du site patrimonial avec d'autres instruments de planification aux niveaux locaux, nationaux et régionaux**. De plus, les mécanismes de gouvernance doivent être renforcés pour assurer une mise en œuvre efficace de la politique. Il est important de trouver des moyens pour rapprocher la politique officielle et le tourisme durable (par exemple le site de George Town, Penang où des valeurs matérielles et immatérielles sont conservées et la vie traditionnelle des rues de la ville est maintenue). L'opinion classique sur le développement des destinations touristiques doit changer (Manille intramuros et la ville de Manille a été donné comme exemple).
21. Les autorités et les gestionnaires sont souvent placés sous la **pression de plus vastes programmes de développement et gouvernementaux**, notamment la maximisation des dépenses et des revenus générés par les visiteurs. Certaines initiatives peuvent être motivées par des bénéfices à court terme et négliger la conservation et l'utilisation durable du bien, par exemple :
- les liens entre conservation et utilisations durables peuvent ne pas être clairement compris par toutes les parties prenantes, le manque de partage des valeurs conduisant souvent à l'exploitation des ressources ou à des utilisations conflictuelles de ressources rares
 - l'absence de consensus sur la signification ou les conséquences de la gestion
 - l'équilibre entre l'accessibilité / l'utilisation d'une part et les besoins de conservation d'autre part doit être recherché.
22. **La gestion des valeurs patrimoniales** d'un site est un outil essentiel de la planification du tourisme durable. Souvent désignée comme une 'gestion basée sur les valeurs', elle offre un cadre dans lequel les décisions de gestion sont basées sur la conservation des valeurs matérielles et immatérielles. Toutes les valeurs des sites, y compris des valeurs entrant en concurrence, doivent être prises en compte (Uluru en Australie en est un exemple). La planification des meilleures pratiques de gestion exige une compréhension claire de la diversité des valeurs et des intérêts défendus par différents groupes et elle est essentielle à la prise de décisions saines. Cette approche de la gestion peut donner du pouvoir à des partenaires et créer des conditions équitables de prises de décisions. Elle devrait permettre d'encourager une large participation à la fois dans les prises de décisions et dans l'application (par exemple, à Mogao, la participation du public à la conservation aide les gens à comprendre les valeurs et la vulnérabilité des grottes). Des indicateurs doivent être développés pour contrôler les activités de gestion des visiteurs, anticiper les problèmes et gérer le changement.
23. La planification basée sur les valeurs patrimoniales devrait être utilisée dans le cadre de la planification du tourisme – ce ne sont pas les visiteurs qui posent problème mais c'est plutôt **l'absence de planification et de mise en œuvre d'une gestion adéquate des visiteurs qui cause des effets négatifs**. L'excellence en matière de gestion du patrimoine doit permettre de faire vivre une expérience positive aux visiteurs et de transmettre des messages sur la conservation et l'esprit du lieu. L'éducation est un point crucial pour développer un sens d'appartenance et promouvoir la préservation du patrimoine. Elle joue un rôle clé dans la réalisation d'un meilleur équilibre entre utilisation et conservation.

24. **Les synergies entre initiatives publiques et privées et la promotion de la participation de la communauté** ainsi que les avantages que cette dernière peut en tirer produisent des résultats satisfaisants (les rizières en terrasses des Philippines sont un exemple où la population locale considère l'appropriation comme un moyen de sortir de la pauvreté). Les bénéfices qui proviennent des activités du tourisme devraient permettre d'améliorer la qualité de vie, générer un revenu et la répartition juste des bénéfices, en particulier parmi les communautés hôtes.
25. L'atelier souhaitait voir se mettre en place un processus de prise de conscience concernant l'impact d'un tourisme non durable d'un niveau comparable à celui qui concerne le changement climatique.

F. Travailler avec l'industrie du tourisme

26. Le **marché mondial du tourisme est en train d'évoluer** avec de nouveaux publics. Les plus grandes sources de croissance se trouvent en Asie, dans le Pacifique et aux Amériques. Avant 2020, la Chine deviendra la seconde plus importante source de touristes/visiteurs. L'atelier constate que les touristes/visiteurs sont de plus en plus culturellement sophistiqués et ont recours aux ressources de la technologie informatique, ils sont souvent physiquement moins en forme et sont intéressés par les expériences et non pas seulement par la destination. On prévoit que le marché doit doubler d'ici 2020 et atteindre 1,6 milliards d'arrivées par an, le tourisme national représentant peut-être cinq fois ce chiffre. Le tourisme culturel représente aujourd'hui 35% à 40% des voyages internationaux et progresse de 15% par an. L'écotourisme, qui représente actuellement une part de 20%, augmente aussi de 10% à 12% chaque année.
27. Le **secteur du tourisme est varié et dynamique** dans ses modèles d'affaires et ses structures organisationnelles ou de gouvernance. Il est composé d'acteurs de tailles et de types très divers, ceux qui opèrent dans le secteur des transports, le gouvernement, l'hébergement, la restauration, les visites et les tours, les souvenirs, l'expérience culturelle, l'interprétation et d'autres services. Les visiteurs eux-mêmes sont différents les uns des autres par leur provenance nationale et culturelle, leurs intérêts, leur comportement, leur pouvoir économique, leur niveau de conscience et d'attente à l'égard du patrimoine mondial. En tant que "produits", tels que les envisage l'industrie du tourisme, les sites du patrimoine mondial varient aussi beaucoup les uns des autres. Cela est aussi vrai des communautés vivant sur les sites du patrimoine mondial ou à proximité.
28. Dans cet environnement changeant et fragmenté, il est **important de clarifier les rôles des différents participants** afin de développer une meilleure compréhension entre les secteurs. Il est important de reconnaître la relation à double sens des industries du tourisme et du patrimoine. Les voyageurs/opérateurs touristiques ont intérêt à sauvegarder les valeurs patrimoniales afin d'assurer un avenir durable à tous les partenaires.
29. La réalité des **inégalités dans le monde** est forte et les disparités entre le monde développé et le monde en développement sont aiguës. Les problèmes à traiter comprennent notamment le renforcement des capacités, la bonne gouvernance, le renforcement du gouvernement afin de garantir que les

bénéfices sont répartis parmi les communautés locales et que les bénéfices économiques sont conservés dans le pays.

30. Les **mécanismes de marketing** peuvent être utiles pour soutenir les communautés et la conservation. Le marketing peut être un outil utile dans la mesure où il intègre le tourisme durable dans les processus existants de l'industrie. L'innovation, les partenariats et l'amélioration des bénéfices émergent souvent au niveau local. Il demeure néanmoins nécessaire de gérer les prévisions.

G. Gérer l'expérience des touristes / des visiteurs sur le site

31. **La présentation et l'interprétation jouent un rôle clé dans la gestion du site** afin de se conformer aux objectifs du paragraphe 4 de la *Convention*. L'interprétation est la première manière dont la valeur universelle exceptionnelle, l'authenticité et l'intégrité sont transmises à un public plus large. Néanmoins, la présentation des sites ne se réduit pas à l'acceptation touristique. Le tourisme n'est pas la seule manière de s'impliquer dans le patrimoine – l'utilisation publique des sites du patrimoine concerne une grande diversité de publics internationaux, nationaux et locaux, qui chacun suscitent des opportunités et des menaces pour les sites.
32. **La transmission de la signification d'un site** est liée à chaque phase de la chaîne du tourisme/visiteur. La rencontre du visiteur avec la réalité physique du site doit être un dialogue, non pas un monologue. Toutefois, de nombreux changements de société présentent un défi à la transmission du signifiant. Ni les sites ni les publics ne sont statiques. Avec l'accroissement du nombre de visiteurs, les gestionnaires des sites du patrimoine doivent étudier la manière de planifier et de gérer la pression ou se résoudre à limiter plus souvent l'accès (« Nous sommes désolés, le site est plein »). La tendance à considérer le patrimoine comme un simple divertissement ou une expérience – le passé devient un parc à thème - suscite de l'inquiétude. Les gestionnaires des sites du patrimoine doivent par conséquent prendre en considération les autres éléments importants de la *Convention*, à savoir l'intégrité et l'authenticité.
33. **Tous les biens du patrimoine mondial ne peuvent ou ne veulent accueillir les visiteurs.** Tous les biens ne sont pas sur le même modèle. En général, les mécanismes de planification doivent être fondés sur des bases solides de compréhension des valeurs patrimoniales du site et des besoins des visiteurs. La planification doit intégrer le fait que, dans la plupart des sites, les visites du public et la mise en œuvre de l'interprétation de toutes les valeurs importantes sont des éléments constitutifs de la conservation. L'expérience globale du visiteur doit être au centre des préoccupations. Il faut déterminer l'attente du visiteur et les meilleures pratiques. Les visiteurs doivent – est-il besoin de le dire - vivre une expérience positive, informative et interactive. La conservation des ressources et des valeurs matérielles et immatérielles d'un site est le fondement de l'interprétation du patrimoine.
34. **Pour garantir les meilleures pratiques, il est impératif que les organisations allouent des ressources** pour employer et former un personnel doté de l'expertise, de l'engagement, du savoir-faire et de la vision appropriées. Cela s'applique à toutes les disciplines et à travers toute l'organisation, à savoir la conservation, le tourisme, les services des entreprises, les ressources humaines, les exploitations commerciales, etc.

35. De même, **le développement de l'infrastructure pour les visiteurs doit être soumis à une planification appropriée** afin d'assurer un niveau de contrôle au travers de politiques, de réglementations et d'une gouvernance efficaces. Les prestations doivent être de qualité afin d'assurer la prise en compte de tous les éléments et les valeurs patrimoniales et la participation des communautés, parties prenantes et personnes associées.

H. Maximiser les bénéfices allant aux communautés

36. L'atelier a exprimé son inquiétude du fait que, malgré l'expansion du tourisme les **bénéfices tirés de l'industrie du tourisme de masse ne parviennent souvent pas aux communautés locales**. La marque *Patrimoine mondial* comprend quelques-unes des destinations les plus attirantes et devrait être utilisée comme un mécanisme pour soutenir le développement durable. Le patrimoine est une ressource, dont les bénéfices devraient être partagés.

37. **Le tourisme peut apporter des bénéfices aux communautés, aux sites et aux visiteurs.** Les valeurs des communautés, tant matérielles qu'immatérielles, et les utilisations des sites du patrimoine mondial peuvent aussi contribuer à renforcer l'expérience des visiteurs. Toutefois, les marchés et les produits du tourisme doivent se fournir auprès des communautés locales.

38. **Travailler avec la communauté est essentiel pour atteindre un meilleur niveau de conservation et une gestion efficace du site.** Toutefois, il existe de nombreux problèmes entourant cela, notamment :

- *implication de la communauté et appropriation des plans et des stratégies* – il est nécessaire d'éviter une interprétation simpliste de ce qu'est la "communauté" ; reconnaître le défi que représente l'identification et l'implication de toutes les parties prenantes ; la nature contestée de la communauté/les intérêts conflictuels ; repérer la voix qui est entendue ; prendre en considération les divers intérêts et ce qui est nécessaire pour impliquer effectivement et équitablement/engager les communautés
- *planification basée sur les valeurs* – y compris patrimoine matériel et immatériel ; contexte social, culturel et environnemental historique et contemporain. Chercher l'harmonie entre les valeurs du site, les valeurs locales et le tourisme. Reconnaître la nécessité d'être prudent, réaliste, patient et de gérer les attentes de toutes les parties. Garantir que les bénéfices tirés du tourisme sur les sites du patrimoine mondial et aux alentours permettent d'améliorer la qualité de vie, de générer un revenu dont les bénéfices sont équitablement répartis.
- *limites confuses* – passé/futur ; public/privé ; local/visiteur ; local/industrie.
- *expertise et soutien technique* – nécessaire dans les pays où la gouvernance locale est faible. Une faible gouvernance gomme l'efficacité d'une bonne politique ou de bonnes orientations. Un soutien supplémentaire est nécessaire pour renforcer les mécanismes de gouvernance, y compris en donnant du pouvoir aux communautés pour leur permettre de prendre des décisions équitables et assurer la planification locale et le soutien du développement de l'aide à la conservation du patrimoine.
- *formations pour soutenir les communautés* :
 - il faut impliquer la population locale et les opérateurs touristiques locaux dans le processus de proposition d'inscription, en évitant le

processus hiérarchique du haut vers le bas, en particulier lorsque la population locale est déplacée hors du site et donc démobilisée. Il est nécessaire de les impliquer et de ne pas leur imposer les processus internationaux.

- la population locale et le tourisme culturel ont besoin l'un de l'autre, de sorte que le renforcement des capacités est important pour fournir les compétences appropriées et la confiance dans les savoirs et les pratiques traditionnelles et locales.
- les entreprises locales ont souvent besoin d'aide sous forme de micro-prêts et d'autres domaines de pratique des affaires
- la communication doit être un processus de dialogue à double sens offrant l'accès à la gestion du site du patrimoine de manière que les populations locales et les opérateurs touristiques soient informés et puissent comprendre pleinement les responsabilités, et leur permettre également de prodiguer leurs conseils. Le dialogue est essentiel pour négocier des valeurs conflictuelles et démystifier la conservation.

I. Étude de cas de Mogao :

39. Les Grottes de Mogao ont apporté un élément très important à l'atelier, car ce bien illustre une gestion de site efficace qui contrôle les visites dans une perspective à long terme de protection des valeurs. L'Académie Dunhuang considère que la gestion des visiteurs est aussi importante que la conservation dans la gestion des valeurs universelles exceptionnelles du site. Le bien offre un exemple de coopération internationale dans la durée – ce qui est représentatif de l'esprit de la *Convention du patrimoine mondial* qui appelle au dialogue et à l'assistance mutuelle. La Commission a étudié la planification de la gestion des visiteurs conçue par l'Académie Dunhuang qui comporte des politiques claires et des objectifs à court et à long termes. Parmi les stratégies adoptées pour gérer le nombre croissant de visiteurs et répondre à leurs attentes ont été mis en place un système de billetterie par réservation, un strict contrôle du nombre de visiteurs grâce à l'organisation de visites guidées utilisant des itinéraires définis et un choix judicieux des grottes accessibles au public, des expositions et un suivi des activités. La formation des guides de l'Académie Dunhuang est une haute priorité. Les guides informent les visiteurs de l'importance de la conservation physique des grottes. La gestion globale des visiteurs comprend des enquêtes régulières visant à la collecte de données sur le profil des visiteurs, leur niveau de satisfaction, leurs attentes ainsi que l'observation de leur comportement. Les informations collectées dans ces enquêtes alertent la direction de problèmes éventuels et permettent de prendre des décisions pour améliorer le service et augmenter la satisfaction des visiteurs. Ces informations offrent aussi à la direction des outils efficaces pour comprendre le marché des visiteurs/touristes et travailler en coopération avec les opérateurs touristiques. Ce système a donné de l'efficacité au personnel responsable de la gestion. Pour protéger et sauvegarder les fragiles peintures murales et les statues des grottes, une étude sophistiquée de la capacité limite de visiteurs a été menée par les partenaires internationaux à Mogao. Cette étude associe une analyse globale de l'environnement et de ses constituants physiques et sociaux pouvant être affectés par les visiteurs et le niveau de ces effets. Les conditions limites identifiées ont établi la capacité limite de visiteurs pour le site. Les exigences de conservation du site appellent une coopération interdisciplinaire entre différents champs utilisant des techniques de conservation traditionnelles ainsi que des technologies nouvelles à la pointe du développement. Un modèle de simulation de flux des visiteurs est en cours de

développement pour aider la planification et concevoir un système de gestion intégrée des visiteurs. Ce modèle relie la visite des grottes de Mogao à un nouveau centre d'orientation des visiteurs prévu à proximité de la ville de Dunhuang. Il revient au secteur du tourisme de respecter les exigences de conservation du patrimoine afin d'assurer à long terme l'utilisation durable des lieux patrimoniaux, et non le contraire. La sauvegarde du patrimoine assurera la pérennité de l'intérêt touristique. En conclusion, pour un tourisme durable il faut une conservation durable du site.

II. RECOMMANDATIONS

40. La réunion recommande que le Comité du patrimoine mondial adopte les approches suivantes pour déterminer la position du patrimoine mondial par rapport au tourisme. Les trois approches suivantes qui ont été recommandées sont exposées brièvement ci-après :
- i. une déclaration sur les orientations générales définissant le rapport entre patrimoine mondial et tourisme
 - ii. les principes proposés pour fournir aux parties prenantes un cadre de bonnes pratiques pour la protection et la conservation des ressources du patrimoine dans le contexte du tourisme
 - iii. les modifications minimales recommandées pour les *Orientations* afin d'assurer la prise en compte appropriée des problèmes du tourisme dans les processus de proposition d'inscription et d'état de conservation.

A. Orientations générales: définir la relation patrimoine mondial et tourisme

41. Le secteur du tourisme

Le tourisme mondial est un secteur important qui connaît une croissance rapide, est diversifié et dynamique dans ses modèles et structures commerciales.

Les touristes/visiteurs présentent une grande diversité en termes de bagage culturel, d'intérêts, de comportement, d'économie, d'impact, de sensibilisation et d'attentes à l'égard du patrimoine mondial.

Pour la *Convention du patrimoine mondial* ou les biens du patrimoine mondial, il n'y a pas une seule et unique manière de s'engager vis-à-vis du secteur du tourisme ou des touristes/visiteurs.

42. La relation entre patrimoine mondial et tourisme

La relation entre patrimoine mondial et tourisme joue dans les deux sens :

- a. le patrimoine mondial offre des touristes/visiteurs et le secteur du tourisme des destinations
- b. le tourisme offre au patrimoine mondial la capacité de répondre à l'exigence de la *Convention* de "présenter" des biens du patrimoine mondial et, également, un moyen de réaliser des profits communautaires et économiques grâce à une utilisation durable.

Le tourisme est essentiel pour le patrimoine mondial :

- a. en ce qui concerne les États parties et leurs biens individuels,
 - i. afin qu'ils répondent à l'exigence de la *Convention* de "présenter" le patrimoine mondial

- ii. afin qu'ils réalisent des profits communautaires et économiques
- b. en ce qui concerne la *Convention du patrimoine mondial* dans son ensemble, en tant que moyen par lequel des visiteurs faisant des voyages nationaux ou internationaux font l'expérience de biens du patrimoine mondial
- c. en tant que principal moyen permettant de juger la présentation des biens du patrimoine mondial et, par conséquent, le prestige de la *Convention*,
 - i. de nombreux biens du patrimoine mondial ne s'identifient pas eux-mêmes en tant que tels ou ne présentent pas leur valeur universelle exceptionnelle de manière appropriée
 - ii. il serait avantageux de créer des indicateurs de la qualité de présentation et de développer la représentation de l'emblème du patrimoine mondial
- d. en tant que problème de crédibilité par rapport :
 - i. au potentiel de l'infrastructure touristique de porter atteinte à la valeur universelle exceptionnelle
 - ii. à la menace pesant sur les biens du patrimoine mondial d'être gérés d'une manière non durable à l'égard des communautés voisines
 - iii. au soutien des objectifs de conservation fixés par la *Convention* alors qu'un développement économique est engagé
 - iv. aux aspirations réalistes selon lesquelles le patrimoine mondial peut attirer du tourisme.

Le patrimoine mondial est une ressource majeure pour le secteur du tourisme :

- a. la quasi totalité des biens du patrimoine mondial sont d'importantes destinations touristiques
- b. l'emblème du patrimoine mondial peut attirer des touristes/visiteurs,
 - i. l'emblème du patrimoine mondial a plus d'impact sur le tourisme pour l'attirer vers des biens moins connus que vers des biens à valeur symbolique.

Le tourisme, lorsqu'il est bien géré, offre des avantages à des biens du patrimoine mondial, en leur permettant :

- a. de répondre à l'exigence de l'article 4 de la *Convention* de présenter le patrimoine mondial aux générations actuelles et futures
- b. de réaliser des profits économiques.

Le tourisme, lorsqu'il est mal géré, fait peser des menaces sur des biens du patrimoine mondial.

43. Les réponses du patrimoine mondial au tourisme

L'impact du tourisme, et la réponse que lui apporte la gestion, sont différents pour chaque bien du patrimoine mondial : les biens du patrimoine mondial disposent de nombreuses options pour gérer les impacts du tourisme.

Pour apporter des réponses, la gestion des biens du patrimoine mondial doit :

- a. travailler étroitement avec le secteur du tourisme
- b. être informée par les expériences des touristes/visiteurs se rendant sur le bien

- c. intégrer les communautés locales dans la planification et la gestion de tous les aspects des biens, y compris le tourisme.

Alors qu'il existe de nombreux exemples de biens du patrimoine mondial ayant réussi à bien gérer leur relation avec le tourisme, il est également clair qu'un grand nombre de biens pourraient améliorer :

- a. la prévention et la gestion des menaces et impacts dus au tourisme
- b. leur relation avec le secteur du tourisme à l'intérieur et à l'extérieur du bien
- c. leur interaction avec des communautés locales à l'intérieur et à l'extérieur du bien
- d. leur présentation de la valeur universelle exceptionnelle et leur politique centrée sur l'expérience des touristes/visiteurs.

Pour apporter des réponses, la gestion des biens du patrimoine mondial doit :

- a. être basée sur la protection et la conservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, et sur sa présentation effective et authentique
- b. travailler étroitement avec le secteur du tourisme
- c. être informée par les expériences des touristes/visiteurs se rendant sur le bien
- d. intégrer des communautés locales dans la planification et la gestion de tous les aspects du bien, y compris le tourisme.

44. Responsabilités de divers acteurs vis-à-vis du patrimoine mondial et du tourisme

La *Convention du patrimoine mondial* (Comité du patrimoine mondial, Centre du patrimoine mondial, Organisations consultatives):

- a. fixe des cadres et des approches
- b. confirme que les biens disposent de mécanismes adéquats pour traiter le tourisme avant leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial, pour élaborer un guide sur les attentes à inclure dans des plans de gestion
- c. suit l'impact sur la valeur universelle exceptionnelle des activités touristiques dans des sites inscrits, y compris au travers d'indicateurs utilisés dans les rapports sur l'état de conservation
- d. coopère avec d'autres organisations internationales pour permettre à :
 - i. d'autres organisations internationales d'intégrer des considérations relevant du patrimoine mondial dans leurs programmes
 - ii. toutes les parties impliquées dans le patrimoine mondial de tirer des leçons des activités d'autres organisations internationales
- e. assiste des États parties et des sites en ce qui concerne le soutien à l'accès au bien et des conseils sur les bonnes pratiques
- f. récompense des exemples de bonnes pratiques concernant des biens du patrimoine mondial et des activités commerciales dans le secteur des touristes/visiteurs
- g. élabore des principes directeurs sur l'utilisation de l'emblème du patrimoine mondial en tant qu'élément faisant partie de la désignation du site.

Les États parties individuels :

- a. fixent des politiques nationales pour la protection
- b. fixent des politiques nationales pour la promotion
- c. s'engagent avec leurs sites à fournir et permettre le soutien, et à assurer que les objectifs de la promotion et du tourisme respectent la valeur universelle exceptionnelle et sont appropriés et durables.
- d. garantissent que la valeur universelle exceptionnelle des biens du patrimoine mondial situés sur leur territoire n'est pas affectée négativement par le tourisme.

Les gestionnaires individuels de biens :

- a. gèrent l'impact du tourisme sur la valeur universelle exceptionnelle des biens
 - i. les instruments couramment utilisés sur les biens incluent les droits d'entrée, charges, horaires d'ouverture et restrictions concernant l'accès
- b. dirigent la présentation sur le site et fournissent des expériences de visiteurs significatives
- c. travaillent avec le secteur touristes/visiteurs, et sont avertis des besoins et expériences des touristes/visiteurs, afin de mieux protéger le bien
 - i. le meilleur point de contact entre la *Convention du patrimoine mondial* et le secteur touristique dans son ensemble est situé au niveau direct du site ou à l'intérieur des pays
- d. s'engagent avec des communautés et le monde des affaires dans la conservation et le développement.

Le secteur touristique :

- a. travaille avec les gestionnaires du bien du patrimoine mondial pour aider à protéger la valeur universelle exceptionnelle
- b. reconnaît les biens du patrimoine mondial et s'engage, sur la base d'une responsabilité partagée, à les soutenir en tant que ressources touristiques
- c. travaillent sur la présentation authentique et sur des expériences de qualité.

Les touristes/visiteurs avec l'assistance de gestionnaires du bien du patrimoine mondial et du secteur touristique, des touristes/visiteurs individuels peuvent recevoir une aide pour apprécier et protéger la valeur universelle exceptionnelle du bien du patrimoine mondial.

B. Principes proposés pour le tourisme durable sur des sites du patrimoine mondial

Préambule

45. Les *Principes du tourisme durable sur des sites du patrimoine mondial* définissent des relations de type coopératif entre parties prenantes, qui existent entre toutes les agences gouvernementales pertinentes, les secteurs touristiques public et privé, la société civile y compris les ONG, les visiteurs, la gestion du site, les musées et membres des communautés, de telle manière que le tourisme et les visites associées aux biens du patrimoine mondial contribuent à la durabilité à long terme de leurs valeurs patrimoniales et de la signification de leur localisation, tout en générant des avantages socio-

économiques et culturels pour la population locale et la région environnante. Ces relations coopératives sont fondées sur une préoccupation partagée pour la protection et la conservation sur le long terme des lieux du patrimoine culturel et naturel et pour leur attrait exercé sur les visiteurs.

46. Les biens du patrimoine mondial représentent des ressources écologiques, géologiques, matérielles, intellectuelles et spirituelles qui constituent le patrimoine commun de l'humanité. Ils livrent un récit important sur l'évolution de l'environnement et de l'histoire et servent à fonder l'identité et le développement de la société contemporaine. Les biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial sont reconnus pour leurs valeurs universelles exceptionnelles. De nombreux biens inscrits peuvent posséder une série de valeurs patrimoniales supplémentaires ou complémentaires, qui sont établies par des recherches plus approfondies ou attribuées par la communauté.
47. Les biens du patrimoine mondial comptent également parmi les attractions pour visiteurs et touristes/visiteurs les plus populaires et bénéficiant de la plus forte promotion dans de nombreux pays. La spectaculaire croissance actuelle et prévue des voyages nationaux et internationaux représente à la fois des défis et des opportunités pour les sites du patrimoine mondial et les populations voisines. Un tourisme piètrement géré ou un nombre excessif de visiteurs sur un site peuvent constituer des menaces majeures pour la signification patrimoniale de ce lieu et dégrader la qualité de l'expérience vécue par le visiteur. Le développement du tourisme et les activités des visiteurs devraient améliorer la compréhension et l'appréciation des valeurs du patrimoine par les visiteurs grâce à l'interprétation, la présentation et les services qui leur sont destinés. Le tourisme durable repose sur la création et la fourniture d'expériences de qualité pour les visiteurs, qui ne dégradent ou n'endommagent aucune des valeurs culturelles ou naturelles ni l'attrait exercé sur le visiteur.
48. Une grande partie de la promotion touristique, des activités des visiteurs, de l'échange culturel et du développement économique associés à des biens du patrimoine mondial se déroule dans la localité voisine, dans le lieu de destination touristique situé à proximité, ailleurs dans le pays ou dans le cadre international. Le développement du tourisme durable et responsable et la gestion des visiteurs exigent un engagement et une coordination efficaces entre la gestion du site et toutes les agences publiques et entreprises privées concernées.
49. La *Convention du patrimoine mondial* demande que les États parties assurent, sous leur propre responsabilité, la protection de la valeur universelle exceptionnelle des biens inscrits. L'article 4 de la *Convention* identifie la « présentation » de la valeur universelle exceptionnelle comme étant d'une importance égale à son « identification, [sa] protection, [sa] conservation et [sa] transmission » aux générations futures. La gestion d'un tourisme responsable et la création d'un large soutien de la part du public pour la protection et la conservation devraient être un facteur important permettant d'atteindre les buts et objectifs de la *Convention du patrimoine mondial*.
50. Ces *Principes* reconnaissent les chartes et orientations déjà élaborées par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Organisation mondiale du tourisme des Nations-Unies, l'ICOMOS, l'UICN, l'ICOM et d'autres parties prenantes internationales et se fondent sur ces textes pour assurer un tourisme respectant les bonnes pratiques sur les sites du patrimoine.

51. **Principe 1**

Contribution aux objectifs du patrimoine mondial

Le développement du tourisme et les activités des visiteurs associées aux biens du patrimoine mondial doivent contribuer et ne doivent pas porter atteinte à la protection, conservation, présentation et transmission de leurs valeurs patrimoniales. Le tourisme doit également générer un développement socio-économique durable et contribuer à apporter équitablement des avantages matériels et immatériels aux communautés locales et régionales avec des moyens qui soient cohérents avec la conservation des biens.

Principe 2

Partenariats coopératifs

Les sites du patrimoine mondial doivent être des lieux où toutes les parties prenantes coopèrent au travers de partenariats efficaces pour renforcer les résultats de la conservation et de la présentation tout en réduisant les menaces et impacts négatifs dus au tourisme.

Principe 3

Sensibilisation et soutien du public

La promotion, la présentation et l'interprétation des biens du patrimoine mondial doivent être efficaces, honnêtes, complètes et engageantes. Il convient de faire appel à la sensibilisation, à la compréhension et au soutien locaux et internationaux en vue de la protection, la conservation et l'utilisation durable de ces biens.

Principe 4

Gestion proactive du tourisme

En ce qui concerne le développement du tourisme et les activités des visiteurs associées aux biens du patrimoine mondial, leur contribution à la protection, conservation et présentation de ces biens exige une planification et un suivi permanents et proactifs par la gestion du site, laquelle doit respecter la capacité du bien individuel à admettre les visites sans dégradation ou menace pour les valeurs patrimoniales. La gestion du site doit prendre en considération la chaîne d'approvisionnement appropriée pour le tourisme et les problèmes plus larges de la destination touristique, y compris la gestion de l'encombrement et la qualité de vie de la population locale. La planification et la gestion du tourisme, y compris les partenariats coopératifs, sont des aspects qui doivent être intégrés dans le système de gestion du site.

Principe 5

Renforcement du pouvoir des parties prenantes

La planification du développement touristique et des activités des visiteurs associées aux biens du patrimoine mondial doit être entreprise d'une manière inclusive et participative, en respectant et renforçant les pouvoirs de la communauté locale y compris des propriétaires privés, des gardiens traditionnels ou indigènes tout en prenant en compte leur capacité et leur volonté de participer aux activités des visiteurs.

Principe 6

Infrastructure touristique et aménagements pour les visiteurs

L'infrastructure touristique et les aménagements pour les visiteurs associés aux biens du patrimoine mondial doivent être soigneusement planifiés, situés, conçus, construits et périodiquement améliorés pour renforcer la qualité de

l'appréciation par les visiteurs et leurs expériences, tout en garantissant l'absence d'impacts négatifs importants sur des valeurs patrimoniales et le contexte environnemental, social et culturel qui les entoure.

Principe 7

Les moyens de la gestion du site

Les systèmes de gestion de biens du patrimoine mondial doivent disposer de compétences, capacités et ressources suffisantes lorsqu'ils planifient une infrastructure touristique et gèrent des activités de visiteurs pour garantir la protection et la présentation de leurs valeurs patrimoniales ainsi que le respect des communautés locales.

Principe 8

Affectation des revenus engendrés par le tourisme

Les agences publiques pertinentes et la gestion du site doivent affecter une proportion suffisante des revenus tirés du tourisme et des activités des visiteurs associés aux biens du patrimoine mondial à la protection, conservation et gestion des valeurs patrimoniales de ces biens.

Principe 9

Contribution au développement de la communauté locale

L'infrastructure touristique et les activités des visiteurs associées à des biens du patrimoine mondial doivent contribuer au renforcement du pouvoir et au développement socio-économique de la communauté locale, d'une manière efficace et équitable.

C. Application des *Principes*

52. Les *Principes du tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial* sont destinés à être adoptés et soutenus par toutes les parties prenantes impliquées dans le tourisme associé aux lieux du patrimoine mondial culturels et naturels. Ils peuvent être utilisés pour procéder sur les lieux du patrimoine à une évaluation du développement touristique et des programmes pour visiteurs existants et proposés, d'une manière cohérente et comparable. Indépendamment des caractéristiques d'échelle, physiques et patrimoniales de la destination et sans tenir compte du degré et de la nature de l'expérience touristique, le fait de disposer d'une base cohérente pour l'évaluation permet à différents sites d'être comparés et gérés d'une manière utile et bénéfique.
53. Les **agences internationales**, comme le Comité du patrimoine mondial, le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, les centres de catégories 2 sous l'égide de l'UNESCO, l'Organisation mondiale du tourisme des Nations-Unies et des organismes professionnels, tels que l'ICOMOS, l'IUCN, l'ICCROM et l'ICOM disposent d'un cadre, qui a été approuvé, pour coopérer au développement d'une gestion du tourisme conforme aux bonnes pratiques, sur les biens du patrimoine mondial et en d'autres lieux présentant un intérêt patrimonial.
54. Les **États parties à la *Convention du patrimoine mondial*** disposent d'un cadre cohérent pour satisfaire aux obligations qui leur incombent en vertu de l'article 4 de la *Convention*.
55. Les **agences gouvernementales**, aux niveaux national, régional et local, y compris les organisations de gestion des destinations, disposent d'un cadre cohérent et d'une série d'objectifs clairs pour faciliter la coopération et la

coordination au sein du gouvernement et avec le secteur privé afin de satisfaire les obligations acceptées par leur gouvernement national en sa qualité d'État partie à la *Convention du patrimoine mondial*.

56. La **gestion du site du patrimoine** et les responsables de la conception et de la mise en oeuvre des programmes et projets touristiques sur les lieux du patrimoine disposent d'une méthodologie reposant sur une base saine pour évaluer, repérer et suivre dans le temps les réactions de leur site ou lieu, avec pour résultat une amélioration des politiques et programmes de conservation et de gestion des visiteurs.
57. Les opérateurs et prestataires **du secteur touristique privé** disposent d'une base solide pour coopérer et participer à la mise à disposition d'un développement touristique et d'activités des visiteurs qui soient responsables et durables, protègent des valeurs patrimoniales, contribuent à la conservation et améliorent l'expérience des visiteurs.
58. Les **chercheurs** sont en mesure d'utiliser une méthodologie cohérente lorsqu'ils évaluent la nature dynamique du tourisme sur des sites du patrimoine mondial et l'impact sur l'intérêt patrimonial susceptible d'être induit par des activités touristiques.
59. Les **praticiens de la conservation** sont en mesure d'entreprendre et de présenter, en toute confiance, leurs travaux au public, sachant que la gestion des visiteurs repose sur une base solide.
60. Les **autorités délivrant des autorisations** sont en mesure d'évaluer les propositions de développement touristique sur les sites du patrimoine par rapport à une série de principes largement reconnus et cohérents. Les autorisations de développement sont ainsi fondées sur une base plus saine de critères parfaitement établis.
61. La communauté locale, la société civile et les ONG disposent d'une série de principes approuvés leur permettant d'encourager les agences gouvernementales responsables à développer une gestion du tourisme conforme aux bonnes pratiques.
62. Les **pourvoyeurs de fonds** pour les projets touristiques sur les sites du patrimoine, que ce soit sous forme de subventions ou d'investissements, disposent d'une série de critères vis-à-vis desquels ils évaluent des demandes de financement, d'investissement ou de subvention, avec une sécurité accrue pour ceux qui investissent dans de tels programmes ou les soutiennent.
63. Les **promoteurs du tourisme**, qu'ils soient nationaux, régionaux ou locaux, sont en mesure d'inclure dans leurs plannings des programmes qui transmettent l'importance historique des lieux historiques du patrimoine. Une composante essentielle d'une promotion du tourisme réussie est la mise en évidence des caractères uniques et distinctifs d'une destination.

D. Glossaire

64. Le présent glossaire a été rédigé pour fournir une terminologie cohérente à ceux qui utilisent et appliquent les *Principes du tourisme durable sur les sites du patrimoine mondial*.

65. L'**accès** aux lieux ayant une importance patrimoniale couvre toutes les formes d'accès, y compris l'**accès physique**, par lequel le visiteur fait, en personne, l'expérience du lieu, l'**accès intellectuel**, par lequel le visiteur et autres personnes acquièrent des connaissances sur le lieu, et éventuellement sans visiter réellement ce lieu, et l'**accès émotionnel**, par lequel on éprouve l'impression d'avoir été sur ce lieu, encore une fois même sans l'avoir jamais visité.
66. La **conservation** décrit tous les processus de soins prodigués à un lieu du patrimoine, un paysage culturel, une collection du patrimoine ou un aspect du patrimoine immatériel de manière à garder sa signification culturelle, indigène ou naturelle en tant que patrimoine. Dans certains pays de langue anglaise, le terme de préservation est un autre mot employé pour désigner la conservation au sens de cette activité générale.
67. Le **tourisme culturel** est essentiellement cette forme de tourisme qui est centrée sur la culture et les environnements culturels, y compris les paysages de la destination, les valeurs et styles de vie, le patrimoine, les arts plastiques et scéniques, les industries, les traditions et activités de loisirs de la population locale ou de la communauté hôte. Il peut comprendre le fait d'assister à des événements culturels, des visites de musées et de lieux du patrimoine et la fréquentation de la population locale. Il ne doit pas être considéré comme un créneau définissable dans le large éventail des activités touristiques, mais englobe toutes les expériences assimilées par le visiteur en un lieu situé au-delà de son propre environnement de vie.
68. La **destination** signifie le lieu à proximité du site du patrimoine où le visiteur passe au moins une nuit. Les destinations offrent au visiteur un aménagement pour son arrivée, une infrastructure physique de base, telle qu'un hébergement et des services de soutien au tourisme pour les différents sites du patrimoine et des autres attractions dans leur voisinage. Des sites du patrimoine peuvent être situés dans le périmètre des destinations qui comprennent des établissements urbains.
69. La **communauté locale** est un concept général qui englobe toutes les personnes qui habitent une entité géographique définie, allant d'un continent, d'un pays, d'une région, d'une ville à un village ou site historique, suivant le contexte de la discussion.
70. Les **parties prenantes** sont toutes les personnes et organisations qui prennent part au processus de la conservation du patrimoine et du tourisme, depuis celles qui produisent le matériel qui aidera le futur visiteur à déterminer la nature de ses vacances à celles qui organisent le transport, gèrent la destination et, au bout du compte, gèrent les lieux du patrimoine et les attractions que le touriste/visiteur va voir.
71. Le **tourisme durable** est une notion qui se réfère à un niveau de développement et d'activité touristique qui, sur le long terme, ne compromet pas les valeurs patrimoniales d'un lieu, y compris les biens du patrimoine mondial, ou qui 'en modifie pas le classement. Il peut être maintenu car il conduit à un bénéfice net pour l'environnement social, économique, culturel et naturel de la zone où il a lieu.
72. Le **patrimoine culturel matériel** englobe l'immense étendue des créations de l'humanité, y compris les lieux d'habitat humain, les villages, villes et cités,

édifices, structures, œuvres d'art, documents, objets artisanaux, instruments de musique, mobilier, vêtements et articles de décoration personnelle, objets religieux, rituels et funéraires et systèmes industriels.

73. Le **secteur du tourisme** comprend tous ceux qui travaillent dans, soutiennent, favorisent et fournissent les biens et services destinés aux activités touristiques domestiques et internationales des secteurs tant publics que privés.
74. Les **infrastructures touristiques** incluent tous les travaux physiques qui permettent, facilitent ou mettent en valeur la visite d'une destination, y compris la fourniture ou l'amélioration du transport, de l'accès, de l'hébergement logement et des aménagements pour les visiteurs, soit sur le site, soit dans la localité.
75. Le **triple bilan (Triple Bottom Line)** couvre les aspects d'ordre environnemental, économique et social et toute activité de développement ou de conservation à l'intérieur d'une zone définie.

III. Modifications proposées pour les *Orientations*

76. L'atelier recommande des modifications mineures à apporter aux *Orientations* afin de garantir la prise en compte appropriée des problèmes touristiques dans le processus de proposition d'inscription. Les sections révisées recommandées sont indiquées ci-après et se rapportent à l'Annexe 5 : Format pour la proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial.

A. Facteurs affectant le bien

Annexe 5, point 4 b) : Facteurs affectant le bien (Voir Document WHC-10/34.COM/13)

<p>(iv) Visite responsable des sites du patrimoine mondial</p>	<p>Étudier comment la visite de votre site est responsable, par rapport aux <i>Principes de tourisme durable sur les biens du patrimoine mondial</i> (voir les Recommandations B.II de l'Atelier sur l'avancée du tourisme durable sur les sites naturels et culturels du patrimoine mondial, septembre 2009, Grottes de Mogao, Chine). Définir l'importance actuelle de la fréquentation du bien, en citant notamment les données de base disponibles ; caractéristiques d'utilisation, y compris concentrations d'activités dans certaines parties du bien ; et demandes d'autres activités. Citer les prévisions de fréquentation à la suite de l'inscription ou d'autres facteurs. Décrire comment le site tolère actuellement, ou peut être aménagé pour accueillir, le nombre actuel ou prévu de visiteurs et supporter la pression associée au développement sans effets négatifs. Étudier les formes possibles de détérioration dues à la pression des visiteurs, y compris celles qui affectent la structure matérielle et immatérielle du bien.</p>
---	---

<p>5.h Aménagements et infrastructure pour les visiteurs</p>	<p>Cette section doit décrire les aménagements disponibles sur place pour les visiteurs, par exemple une interprétation/explication, que ce soit par des sentiers, des</p>
---	--

	guides, des pancartes ou des publications ; un musée consacré au bien, un centre d'accueil ou d'interprétation pour les visiteurs ; et/ou l'utilisation de technologies numériques ; un hébergement pour la nuit ; un service de restauration ou de rafraîchissements ; des boutiques ; un parking pour les voitures ; des toilettes ; un service de recherche et de secours. Les aménagements et l'infrastructure sont-ils compatibles avec les valeurs patrimoniales du bien ?
--	--

5.j Nombre d'employés et qualifications (professionnelles, techniques, d'entretien)	Indiquer les compétences et la formation actuellement disponibles sur place pour répondre aux besoins actuels et prévus d'une bonne gestion, y compris en matière de visite.
--	--

Ancien texte ci-dessous :

Visite responsable des sites du patrimoine mondial	<p>Examiner en quoi votre visite du site est responsable au regard des <i>Principes du tourisme responsable sur les sites du patrimoine mondial</i> (à l'appendice X) [Note: Principes à examiner au WHC34].</p> <p>Décrire les niveaux actuels de visite sur le site, y compris les données de base disponibles ; modèles d'utilisation, comprenant les concentrations d'activité dans des parties du bien ; et la demande d'activités différentes. Décrire les niveaux de visite prévus en raison de l'inscription sur la Liste ou d'autres facteurs. Décrire comment le site peut absorber ou être amélioré pour absorber le nombre actuel ou prévu de visiteurs et les pressions dues au développement sans subir d'effets négatifs. Examiner les formes éventuelles de détérioration dues à la pression des visiteurs, y compris celles du tissu physique et immatériel du bien.</p>
---	---

B. Protection et gestion du bien

Aménagements pour les visiteurs et infrastructures	Cette section doit décrire les installations sur place à la disposition des visiteurs, par exemple : une interprétation/explication, que ce soit des sentiers, des guides des pancartes ou des publications ; un musée consacré au bien, un centre d'accueil ou d'interprétation pour les visiteurs et/ou utilisation de technologies numériques ; un hébergement pour la nuit ; un service de restauration ou de rafraîchissements ; des boutiques ; un parking pour les voitures ; des toilettes ; un service de recherche et de secours. Les installations et les infrastructures sont-elles compatibles avec les valeurs patrimoniales du bien?
---	---

Nombre d'employés (secteur professionnel, technique, d'entretien)	Indiquer les aptitudes et la formation actuellement disponibles pour le bien pour traiter les demandes actuelles et prévues de gestion appropriée, y compris en ce qui concerne la visite.
--	--

